

COMPTE-RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 FEVRIER 2015

Le Conseil Municipal de la Ville de BADONVILLER, régulièrement convoqué le 16 février 2015, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard MULLER, Maire.

Etaient présents : MM. Jean-Marie GOGLIONE, Marcel JEANBERT, Mme Anne SIDEL, M. Eric TAVERNE, Mme Magali TURBAN, Adjoint ; M. Dimitri BOILLOT, Mmes Adeline CAPONE, M. Philippe GIRARDOT, Mme Denise LECLERC, M. Jean-Claude MARCEL, Mmes Virginie MARCKERT, Peggy VINOT

Excusés avec pouvoir : Mmes Catherine CHRISTEN, Dominique DUEE, MM Alexandre FAYON, Philippe MIOT

Excusés : Mme Manuela SCHLACHTER, M. Stéphane SCORTEGAGNA

Secrétaire de séance : Mme Magali TURBAN

Extrait de la présente délibération a été affiché le 27 février 2015

Le compte-rendu du conseil municipal du 10 décembre 2014 est adopté à l'unanimité. Madame MARCKERT signale que la demande de mensualisation des factures d'eau et d'assainissement n'a pas été retranscrite dans le compte-rendu.

OBJET N°1 : PRISE EN CHARGE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2015 DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts en 2014 en section d'investissement du budget principal de la commune,

PRECISE que cette autorisation porte sur les montants et affectation de crédits d'investissement suivants :

- section d'investissement :
- chapitre 21 :
- article 2132 : 1 500.00 €
- article 2151 : 1 000.00 €
- article 2183 : 2 000.00 €

DECIDE d'inscrire les crédits correspondants au budget primitif 2015 de la commune.

OBJET N°2 : CESSIION DE TERRAINS COMMUNAUX CADASTRES SECTION AB N°295, 297, 298, 299 et 300

Monsieur le Maire propose la cession de terrains constructibles cadastrés section AB parcelles n°295, 297, 298, 299 et 300 d'une surface globale de 2706 m2 à Monsieur Pascal ROUSSEL domicilié à BERTRICHAMPS 54120, 108 rue du Général Leclerc, et ce au prix net de 30 000 €.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

DECIDE de céder à Monsieur Pascal ROUSSEL les terrains cadastrés section AB parcelles n°295, 297, 298, 299 et 300 pour un montant net vendeur de 30 000 €, les frais notariaux restant à la charge de l'acquéreur,

CHARGE la SCP CLAUDEL/HUGUENIN de rédiger les actes correspondants (compromis, acte de vente,...),

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette transaction immobilière.

OBJET N°3 : FORET COMMUNALE – tarif affouages – hiver 2015/2016

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
Par 2 voix contre et 15 voix pour,

FIXE le tarif des affouages en forêt communale à 10 € TTC le stère de bois à compter de l'hiver 2015/2016.

OBJET N°4 : ADMISSIONS EN NON-VALEUR

Monsieur le Maire présente deux demandes d'admission en non valeur impactant les budgets de la commune et des services de l'eau et de l'assainissement.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

DECIDE d'admettre en non-valeur diverses sommes communiquées par la Trésorerie de BACCARAT-BADONVILLER pour les budgets suivants :

- budget communal : 3 946.22 €
- budget annexe de l'eau : 140.36 €
- budget annexe de l'assainissement : 105.65 € + 69.50 = 175.15 €

IMPUTE l'ensemble des sommes sus-indiquées à l'article 6542 du budget communal et des budgets annexes de l'eau et de l'assainissement exercice 2015.

DIVERS :

-L'Office National des Forêts suggère la mise en place d'une signalétique spécifique destinée aux exploitants forestiers et affouagistes qui aurait pour objet d'interdire ou d'autoriser les travaux forestiers en fonction des conditions météorologiques et dont la gestion relèverait de la mairie. Le conseil municipal rejette à l'unanimité le dispositif proposé.

-Dans le cadre de la présentation des demandes d'admission en non-valeur, Monsieur le Maire précise que Monsieur Jean-Marie GOGLIONE, Adjoint au Maire, est en contact régulier avec la Trésorerie de BACCARAT pour prévenir et régler au mieux les impayés de loyer.

-Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un investisseur privé a fait part de son intention d'acquérir l'immeuble appartenant à l'Office Public d'HLM de LUNEVILLE et situé 10/12 rue Maréchal Foch à 54540 BADONVILLER. Ce bâtiment imposant situé en centre-ville nécessite une réhabilitation de qualité. Hors les informations communiquées par l'investisseur, Monsieur BENHALLOU, laissent supposer que l'opération sera menée à moindre frais. Monsieur BENHALLOU est par ailleurs propriétaire d'un bâtiment sis 12 Place du XXème Corps à BADONVILLER dont la rénovation n'a pas été menée de façon exemplaire (plaintes des locataires concernant l'évacuation des eaux usées ; mauvaise gestion des déchets). Monsieur le Maire demandera à Monsieur FAIVRE, directeur général de l'OPHLM de LUNEVILLE, d'écarter la proposition de Monsieur BENHALLOU.

-Le Conseil Municipal autorise le prêt à l'association Art et Culture d'un local situé au 1^{er} étage du Musée Atelier Céramique et dont l'accès est distinct de celui du musée.

-Madame Magali TURBAN, Adjointe au Maire, évoque la mise en ligne du nouveau site internet de la commune. Elle sensibilise les conseillers sur les fonctions de rédacteur et correcteur. Un comité de lecture sera chargé de la relecture et correction des articles avant leur publication sur le site.

3 élus se proposent d'intégrer le comité de lecture : Mme Adeline CAPONE, MM. Jean-Claude MARCEL et Bernard MULLER,

M. Jean-Marie GOGLIONE se porte volontaire pour être rédacteur.

Il est suggéré de présenter le site aux conseillers avant la mise en ligne. Une formation préalable sera également la bienvenue.

-Madame Magali TURBAN évoque également la préparation du carnaval du 14 mars 2015. Diverses associations ou organismes locaux sont impliquées (club VTT, country, tennis de table, ADMR, foyer d'accueil spécialisé,...). Une prochaine réunion de travail doit permettre de fixer la logistique (buvette, sono,...).

-Monsieur Marcel JEANBERT, Adjoint au Maire, informe le conseil que :

- l'éclairage public du square du Souvenir Français sera désormais interrompu tout au long de l'année sur une tranche horaire qui n'est pas encore figée mais qui pourrait être la suivante : de 22h à 6h du matin,

- des travaux complémentaires sur le réseau d'assainissement deviennent incontournables en raison du volume d'eau claire parasite trop important qui nuit au bon fonctionnement du poste de refoulement en période humide,

- des menuiseries PVC ont été posées dans les logements communaux sis 3 et 5 ruelle Chevalier.

-Madame Virginie MARCKERT, conseillère municipale, indique que les conseils d'école, interrogés par l'Inspection Académique, n'ont pas souhaité remettre en cause l'expérimentation des nouveaux rythmes scolaires tels qu'ils sont pratiqués depuis la rentrée scolaire de septembre 2014.

-Monsieur Le Maire indique enfin qu'il rejettera la proposition de l'Inspection Académique de fermer une classe à PEXONNE et de transférer les enfants à BADONVILLER si celle-ci s'effectue sans ouverture de classe.